Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu
Procès-verbal de la séance régulière du 25 mars 2026

Présences
M. Sébastien Pomerleau, parent et président
M. Alain Marcoux, parent
Mme Marwa Attafi, parent
Mme. Paula Torres, parent
Mme Laura Riviera, parent
Mme. Françoise Brousseau-Fradette, psychoéducatrice
Mme. Amélie Fecteau, enseignante
Mme. Ariane Landry, enseignante
Mme. Soundes Ben Salem, technicienne en service de garde

Autres présences
Mme. Mélissa Matte, directrice
M. Carl Verret, parent substitut
Mme. Yasmine Bouazza, rédactrice

Ordre du jour

19 h 00 **1. Ouverture**

1.1. Ouverture de la séance
1.2. Adoption de l'ordre du jour du 25 mars 2026
1.3. Adoption et suivi du procès-verbal du 3 décembre 2025
1.4. Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 28 janvier 2026

2. Interventions du public

19 h 15 **3. Affaires pour prise de décision et discussion**

3.1. Budget révisé de l'école 2025-2026
3.2. Grilles-matières 2026-2027
3.3. Développement des compétences personnelles et sociales
3.4. Journée d'accueil du préscolaire
3.5. Règles relatives aux contributions financières payées par les parents 2026-2027
3.6. Critères généraux de sélection de la direction d'établissement 2026-2027 – Consultation
3.7. Consultation des élèves
3.8. Horaire du 23 juin 2026
3.9. Reconnaissance de l'engagement parental

20 h 15 **4. Présentation sans prise de décision**

4.1. Plan d'action 2025-2026 du projet éducatif
4.2. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2025-2026, nouveau gabarit
4.3. Suivi du projet cour d'école

20 h 35 **5. Rapports**

5.1. Rapport de la présidence
5.2. Rapport de la direction et des membres du personnels
5.3. Rapport du représentant au comité de parents
5.4. Rapport de l'OPP et de la fondation

20 h 55 **6. Autres sujets**

6.1. Questions et demandes des membres du CÉ

21 h 00 **7. Fermeture**

7.1. Date de la prochaine rencontre – 6 mai 2026
7.2. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance

M. Pomerleau ouvre la séance à 19 :03.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 28 janvier 2026

M. Pomerleau procède à la lecture de l'ordre du jour.

C.E 2025-2026-19	Sur proposition de Mme Marwa Attafi, appuyée par Mme Amélie Fecteau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1.3 Adoption et suivi du procès-verbal du 3 décembre 2025

Aucun membre du CE n'a de modification à apporter au procès-verbal du 3 décembre 2025.

C.E 2025-2026-20	Sur proposition de Mme Paula Torres, appuyée par Mme Ariane Landry, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 décembre 2025 tel que présenté.

2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

3. AFFAIRES POUR DÉCISIONS ET DISCUSSION

3.1 Budget révisé de l'école 2025-2026

Mme Matte présente le budget révisé de l'école. Elle explique que la catégorie 101 regroupe les allocations destinées aux services aux élèves, incluant notamment l'orthopédagogie, l'aide en classe, les activités parascolaires et le fonctionnement des classes. Le budget s'élève à 131 000 $ et peut varier en fonction du nombre d'élèves, notamment avec l'arrivée de nouveaux élèves en cours d'année.

Elle précise que certains ajustements ont été apportés, notamment une diminution des montants liés au soutien en aide à la classe. Des sommes supplémentaires ont également été reçues pour la francisation, incluant les services d'interprètes, ainsi que pour l'anglais intensif, afin de permettre la libération des enseignants pour les rencontres et la concertation. Un ajustement de 10 % en francisation a aussi permis d'augmenter les ressources enseignantes.

Mme Matte mentionne également des investissements en perfectionnement du personnel, notamment pour la formation liée au nouveau programme Culture et citoyenneté québécoise (CCQ).

En ce qui concerne les investissements matériels (MAO), un ajustement de 17 000 $ a été accordé pour le mobilier, en lien avec l'ouverture de nouvelles classes. Ce montant correspond au remboursement d'achats effectués en début d'année pour adapter le mobilier aux besoins des groupes.

Au niveau des dépenses, la catégorie 100 regroupe principalement les salaires. Les fournitures matérielles incluent à la fois le matériel scolaire et les cahiers d'activités. Les frais de déplacement couvrent notamment les formations, congrès et activités de perfectionnement du personnel.

Des sommes ont également été attribuées pour l'achat de livres, qui sont en grande partie distribués dans les classes, tout en conservant une portion pour le renouvellement de la bibliothèque.

Mme Matte apporte des précisions concernant le budget des sorties éducatives et des activités sportives. Elle indique que, pour les sorties éducatives, le budget total s'élève à 36 817 $, incluant une contribution ministérielle de 27 000 $ et une contribution des parents de 9 760 $. Elle précise que les sorties étant encore en cours, les montants présentés correspondent aux prévisions (soumissions) et que le budget devrait être équilibré à la fin de l'année, les dépenses correspondant aux contributions perçues.

Concernant les activités sportives, notamment le basketball, Mme Matte indique que les contributions des parents s'élèvent à environ 14 400 $, pour une soixantaine d'élèves. Ces montants servent principalement à rémunérer les entraîneurs, pour un total d'environ 9 760 $. Des dépenses ont également été engagées pour l'achat de matériel, notamment du matériel d'entraînement, des trousses de premiers soins, ainsi que des équipements pour les équipes (uniformes, accessoires), pour un montant d'environ 3 565 $.

Un solde d'environ 400 $ demeure disponible. Une réflexion est en cours quant à son utilisation, notamment pour l'achat de matériel supplémentaire, comme des ballons, en vue de soutenir les activités actuelles et futures.

C.E 2025-2026-21	Sur proposition de Mme Laura Riviera, appuyée par M. Alain Marcoux, il est résolu d'adopter le budget révisé tel que présenté.

3.2 Grilles-matières 2026-2027

Mme Matte indique que la grille-matières demeure inchangée par rapport à l'année précédente, à l'exception d'une modification. L'heure auparavant consacrée aux activités de rassemblement et aux activités sportives a été réaffectée à l'enseignement des compétences socio-émotionnelles, conformément aux exigences ministérielles. Le reste de la grille demeure inchangé.

C.E 2025-2026-22	Sur proposition de Mme Françoise Brousseau-Fradette, appuyée par Mme Marwa Attafi, il est résolu d'adopter la grille-matières telle que présentée.

3.3 Développement des compétences personnelles et sociales

Mme Matte explique qu'à partir des exigences ministérielles, une planification d'enseignement des compétences socio-émotionnelles a été élaboré et adapté à la réalité de l'école Saint-Mathieu, notamment en fonction du matériel utilisé. Elle précise que l'école utilise le programme Moozoom, qui propose des vidéos interactives permettant d'aborder des situations liées à la résolution de conflits, à l'intimidation et au partage. Ce support visuel est particulièrement pertinent dans le contexte de l'école, où plusieurs élèves rencontrent des défis liés à la langue française, puisqu'il permet de comprendre les situations même sans une parfaite maîtrise du langage.

Mme Brousseau-Fradette ajoute qu'un outil clé en main a été développé pour les enseignants. À partir des compétences prescrites par le ministère, des vidéos Moozoom ont été sélectionnées afin de soutenir leur enseignement. Les enseignants ont ainsi accès à un matériel structuré, comprenant des vidéos obligatoires à réaliser dans l'année. Elle mentionne que le programme est très apprécié, certains enseignants l'utilisant régulièrement, voire quotidiennement.

Elle souligne que ces activités permettent de développer des habiletés essentielles telles que la gestion des conflits, le partage et l'expression des émotions de façon appropriée. Le caractère interactif du programme amène les élèves à faire des choix et à observer les conséquences de leurs actions, ce qui favorise le développement des processus cognitifs et des compétences en régulation émotionnelle. Mme Brousseau-Fradette conclut que ce programme répond à la fois aux exigences ministérielles et aux besoins de l'école, tout en facilitant l'enseignement en classe.

C.E 2025-2026-23	Sur proposition de Mme Paula Torres, appuyée par Mme Françoise Brousseau-Fradette, il est résolu d'adopter le plan de mise en œuvre des compétences socio-émotionnelles tel que présenté.

3.4 Journée d'accueil du préscolaire

Mme Matte informe les membres que la journée d'accueil du préscolaire se tiendra le 9 juin en avant-midi seulement. Les heures restent à confirmer. Elle précise que, contrairement à l'année précédente où l'activité se déroulait sur toute la journée, la formule a été modifiée.

Mme Brousseau-Fradette demande quel est le changement apporté à l'horaire scolaire. Mme Matte répond que, durant cette période, les élèves actuels de maternelle n'auront pas de services éducatifs en classe, puisque les enseignants seront mobilisés pour l'accueil des parents. Les élèves seront donc pris en charge par le service de garde en matinée.

Mme Attafi demande si les nouveaux élèves feront uniquement une visite de l'école. Mme Matte précise que ceux-ci participeront à des activités en classe avec les enseignants, tandis que les parents assisteront à une rencontre d'information à la bibliothèque. Une visite de l'école est également prévue. Elle ajoute que cette organisation tient compte des contraintes liées à la disponibilité des locaux en période de classe.

C.E 2025-2026-24	Sur proposition de Mme Marwa Attafi, appuyée par Mme Françoise Brousseau-Fradette, il est résolu d'adopter les changements à l'horaire du préscolaire pour l'organisation de la journée d'accueil du préscolaire du 9 juin 2026.

3.5 Règles relatives aux contributions financières payées par les parents 2026-2027

M. Pomerleau présente les règles relatives aux contributions financières payées par les parents pour l'année scolaire 2026-2027. Il explique que ces contributions sont encadrées par la Loi sur l'instruction publique, ainsi que par une politique du centre de services scolaire concernant les frais pouvant être exigés aux parents.

Il précise que certains services doivent obligatoirement être gratuits, tandis que d'autres peuvent être payants ou non, selon les décisions du conseil d'établissement, dans le respect du cadre établi. Le document présenté fixe également des balises, notamment des montants maximaux pour le matériel didactique et les activités scolaires.

M. Pomerleau mentionne que le document est similaire à celui de l'année précédente et que les montants proposés demeurent les mêmes, soit 120 $ pour le matériel didactique au primaire, 80 $ au préscolaire et 20 $ pour les activités éducatives. Il ajoute que des dérogations ponctuelles peuvent être accordées, comme ce fut le cas pour certaines activités spécifiques.

C.E 2025-2026-25	Sur proposition de M. Alain Marcoux, appuyée par Mme Françoise Brousseau-Fradette, il est résolu d'adopter les règles relatives aux contributions financières payées par les parents pour l'année scolaire 2026-2027 telles que présentées.

3.6 Critères généraux de sélection de la direction d'établissement 2026-2027 – Consultation

M. Pomerleau présente les critères généraux de sélection de la direction d'établissement. Il explique que, chaque année, la direction générale du CSS demande aux écoles d'identifier leurs priorités en termes de compétences recherchées pour la direction, puisqu'elles peuvent varier selon les besoins de chaque milieu. Une liste d'environ quinze compétences est proposée, et les membres doivent les classer en ordre de priorité.

Il précise que cette méthode est en place depuis environ trois ans. Il mentionne que les critères servent notamment à orienter les décisions advenant un changement de direction, en permettant d'identifier le profil le plus adéquat selon les besoins de l'école.

M. Pomerleau propose deux options : soit reconduire les critères actuels tels quels, soit former un comité afin de les réviser et de valider s'ils correspondent toujours aux besoins de l'école. Il souligne qu'après trois ans, une réflexion pourrait être pertinente, bien que les critères ne changent généralement pas de façon importante d'une année à l'autre.

Mme Matte indique qu'un document portant sur le leadership éducatif, élaboré par le centre de services scolaire, a été déposé aux membres. Elle précise que ce document présente les compétences et les qualités jugées essentielles pour une direction d'établissement, afin de soutenir la réflexion des membres.

M. Pomerleau rappelle l'importance d'établir une gradation dans l'évaluation des critères, afin d'identifier des priorités claires. Il souligne que, bien que toutes les compétences soient importantes, il est nécessaire de les classer pour orienter adéquatement les décisions, puisque leur donner une valeur équivalente ne permettrait pas de dégager de priorités.

Mme Françoise Brousseau-Fradette propose d'augmenter l'importance accordée à l'intelligence émotionnelle, qu'elle estime particulièrement essentielle dans le contexte de l'école Saint-Mathieu. Elle suggère également de rehausser les approches collaboratives, en cohérence avec les pratiques et les orientations actuelles de l'établissement.

Mme Torres soulève un questionnement concernant le critère « s'adapter aisément », en se demandant comment celui-ci doit être interprété. Elle souligne que la capacité d'adaptation varie d'une personne à l'autre et que le terme « aisément » peut être perçu comme limitatif, puisque certaines personnes peuvent s'adapter de manière plus progressive sans que cela soit négatif. Mme Torres suggère ainsi de réévaluer l'importance accordée à ce critère dans la pondération, considérant que la notion d'adaptation ne se manifeste pas de la même manière chez tous. À la suite des échanges, les membres du conseil d'établissement conviennent de réviser la pondération du critère « s'adapter aisément », qui est ajusté à un niveau de 3.

Mme Françoise Brousseau-Fradette souligne l'importance du critère lié à l'intelligence émotionnelle, en raison du contexte particulier de l'école Saint-Mathieu. Elle mentionne que le milieu est marqué par des pratiques sensibles et que plusieurs élèves et familles présentent des parcours de vie complexes, nécessitant une grande capacité d'empathie et de compréhension. Elle insiste sur l'importance pour la direction d'être en mesure de lire les besoins des autres et d'offrir un soutien adapté. M. Pomerleau propose de fixer ce critère à un niveau de 4. Les membres du conseil d'établissement se disent en accord avec cette proposition.

M. Pomerleau résume les ajustements proposés aux critères. Le critère « s'adapter aisément », initialement coté à 5, est abaissé à 3. Le critère « miser sur les approches collaboratives », initialement à 3, est rehaussé à 5. Enfin, le critère « faire preuve d'intelligence émotionnelle » est ajusté de 3 à 4.

C.E 2025-2026-26	Sur proposition de Mme Paula Torres, appuyée par Mme Amélie Fecteau, il est résolu d'adopter les modifications apportées aux critères généraux de sélection de la direction d'établissement.

3.7 Consultation des élèves

M. Pomerleau rappelle que la loi oblige les conseil d'établissements à consulter les élèves au moins une fois par année sur un sujet de leur choix. Il précise que cette consultation peut viser un groupe ciblé ou l'ensemble des élèves. Il mentionne qu'une consultation ayant déjà été réalisée sur le bien-être à l'école pourrait être retenue afin de répondre à cette obligation.

Mme Matte explique que, dans le cadre d'une communauté de pratique sur l'inclusion scolaire, une démarche de consultation des élèves a été mise en place. Une série de questions a été proposée afin de permettre aux élèves d'exprimer leur ressenti. Les enseignants de 5e et 6e année ont sélectionné trois questions portant sur le respect et l'acceptation, les moments de malaise à l'école et les stratégies utilisées par les élèves pour se sentir calmes et heureux. Elle précise que cette activité a permis un échange avec les élèves, suivi d'une collecte écrite de leurs réponses, lesquelles ont ensuite été compilées afin d'en dégager des constats.

Mme Matte présente les résultats liés à la question « Que peut-on faire pour que tout le monde se sente accepté à l'école? » :

- Elle indique que les réponses des élèves mettent principalement de l'avant des valeurs d'entraide, d'inclusion et de respect. Les élèves mentionnent notamment l'importance d'inclure les autres dans les jeux, d'accueillir les nouveaux élèves, de communiquer avec eux, y compris en tenant compte des barrières linguistiques, ainsi que de faire preuve de respect, notamment dans les activités sportives.
- Plusieurs réponses soulignent également l'importance de ne pas se moquer des autres, de dire des paroles positives, d'accepter les différences et de dénoncer les comportements inappropriés. Mme Matte note que certaines réponses indiquent aussi que plusieurs élèves perçoivent un climat généralement positif dans l'école.
- Elle précise que ces résultats ont été transmis aux enseignants et pourront être réinvestis dans les activités d'enseignement socio-émotionnel.

Mme Matte présente les résultats liés à la question « Quels sont les moments où tu te sens le moins bien? » :

- Elle indique que le principal élément qui ressort est le stress lié aux évaluations. Plusieurs élèves mentionnent également un sentiment de difficulté ou d'insécurité, particulièrement dans les cours d'anglais, qui constituent pour certaine une deuxième, voire une troisième langue.
- Elle souligne que, à l'inverse, un nombre important d'élèves mentionnent ne pas vivre de moments où ils se sentent mal à l'école, ce qui témoigne d'un climat généralement positif.
- Parmi les autres éléments soulevés, on retrouve les moments d'ennui, le sentiment d'être incompris ou critiqué, ainsi que certaines situations dans la cour d'école, notamment lorsque des élèves se sentent exclus ou moqués.
- Mme Matte précise que ces constats permettront d'orienter certaines interventions, notamment en lien avec le stress des évaluations et le climat scolaire.

Mme Matte présente les résultats liés à la question « Qu'est-ce que tu fais pour te sentir calme et heureux pendant la journée scolaire? ».

- Elle indique que les réponses des élèves mettent principalement en évidence l'importance des relations avec les pairs, notamment le fait de rire et de parler avec leurs amis.
- Les élèves mentionnent également que les activités physiques, les jeux extérieurs et les périodes d'éducation physique contribuent fortement à leur bien-être. D'autres stratégies évoquées incluent le fait de parler à une personne de confiance, d'écrire ou de dessiner, ainsi que l'accès à des moments de détente.
- Mme Matte note que ces réponses mettent en lumière le rôle central des interactions sociales, de l'activité physique et du bien-être global dans le quotidien des élèves.

C.E 2025-2026-27	Sur proposition de Mme Laura Riviera, appuyée par Mme Françoise Brousseau-Fradette, il est résolu de retenir la consultation sur le bien-être des élèves afin de répondre à l'obligation annuelle de consultation des élèves.

3.8 Horaire du 23 juin

Mme Matte présente une proposition concernant l'horaire du 23 juin. Elle explique que les enseignants souhaitent organiser un pique-nique familial rassemblant élèves, parents et membres du personnel dans la cour extérieure.

Afin de permettre la tenue de cette activité, un ajustement de l'horaire est envisagé, soit une fin des cours une heure plus tôt. Les élèves seraient ensuite pris en charge par le service de garde, dont l'horaire serait également devancé d'une heure, avec une fermeture à 17 h. Mme Matte précise que le transport scolaire demeurerait inchangé et que les élèves inscrits au service de garde pourraient y rester gratuitement jusqu'au passage habituel des autobus.

Elle mentionne que cette proposition est actuellement en consultation auprès du personnel, notamment du service de garde, dont l'accord est nécessaire pour procéder à ce changement. Elle sollicite également l'avis des membres du conseil d'établissement, en soulignant que la réussite de cette activité repose sur la participation des parents.

M. Pomerleau s'informe du lieu prévu pour l'activité en cas de mauvais temps. Mme Matte répond que l'option des classes pourrait être envisagée, bien que celle-ci soit moins festive qu'un rassemblement extérieur.

M. Pomerleau demande si cette organisation pourrait poser un enjeu pour les parents qui finissent de travailler à 17 :00. Mme Matte répond que la situation est comparable à celle d'une journée pédagogique. Elle précise que l'impact dépendra surtout du délai de communication aux parents, et que plus l'information est transmise tôt, plus il sera facile pour les familles de s'organiser. Mme Matte ajoute que, dans le cas où un parent rencontrerait des difficultés liées à cette organisation, des accommodements pourront être offerts afin de répondre aux besoins des familles.

Les membres du conseil d'établissement se montrent favorables à la proposition de tenir un pique-nique familial, considérant qu'il s'agit d'une activité rassembleuse permettant de bien clôturer l'année scolaire, même si celle-ci devait se dérouler à l'intérieur en cas de pluie. Mme ma

C.E 2025-2026-28	Sur proposition de Mme Laura Riviera, appuyée par Mme Marwa Attafi, il est résolu d'adopter les changements à l'horaire du 23 juin 2026, sous réverse de l'acceptation de l'ajustement à l'horaire par le personnel du service de garde.

3.9 Reconnaissance de l'engagement parental

M. Pomerleau présente la semaine de reconnaissance de l'engagement parental, mise de l'avant par la Fédération des comités de parents, visant à souligner l'implication des parents dans les milieux scolaires. Il mentionne que, dans les dernières années, plusieurs parents impliqués au conseil d'établissement, à l'OPP ou à la Fondation ont été reconnues.

M. Marcoux propose de souligner l'engagement de M. Sébastien Pomerleau, en raison de son implication soutenue à plusieurs niveaux, soit au sein du conseil d'établissement, de l'OPP ainsi qu'au centre de services scolaire, notamment à titre de président du comité de parents. Il souligne également sa présence active lors de nombreuses activités.

Mme Matte rappelle aux membres que la soirée des bénévoles aura lieu avant le conseil d'établissement du mois de juin, soit le 10 juin. Elle précise qu'un 5 à 7 est organisé, incluant un repas et un moment de reconnaissance, avant la tenue du CE.

Elle souligne que les membres du conseil d'établissement sont considérés comme des bénévoles et sont donc invités à cette activité.

C.E 2025-2026-29	Attendu que la Fédération des comités de parents du Québec reconnait que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ; Attendu que la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ; Attendu que la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ; Attendu que la catégorie Mérite vise à honorer un parent (ou un groupe de parents ayant des réalisations communes) qui, par son engagement, par son influence et par ses réalisations, a contribué de manière significative dans notre école ; Attendu que Sébastien Pomerleau, impliqué depuis plusieurs années au sein de plusieurs instances parentales au sein du centre de services scolaire, démontre toutes les qualités récompensées par l'attribution de ce prix; Sur proposition de dûment appuyée, il est résolu unanimement : • de participer à la Semaine de l'engagement parental 2025 et de remettre des prix de la catégorie Mérite ; • d'honorer Sébastien Pomerleau pour sa contribution significative à la vie de l'école; • de mandater la vice-présidence à transmettre le nom du lauréat à la Fédération avant le 10 mai 2026.

4. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION

4.1 Plan d'action 2025-2026 du projet éducatif

Mme Matte présente l'état d'avancement du projet éducatif. Elle rappelle que les orientations, objectifs, cibles et indicateurs, établis en 2022-2023, demeurent inchangés. Les ajustements concernent principalement le plan d'action. Elle précise que les éléments en vert correspondent aux actions déjà mises en place et en continuité, tandis que les éléments en rouge représentent les actions à consolider ou à déployer.

Elle indique que des travaux sont en cours pour améliorer les compétences en lecture et en écriture, notamment par le développement du vocabulaire et la mise en place de stratégies de lecture communes à l'ensemble de l'école. Des rencontres sont prévues afin de soutenir ces démarches, et leur mise en œuvre est envisagée pour la prochaine année scolaire.

Au niveau des mathématiques, Mme Matte souligne la poursuite d'un accompagnement axé sur la compréhension des concepts fondamentaux. Après une implantation au préscolaire et en première année, l'objectif est d'étendre cette approche aux autres niveaux afin d'assurer une meilleure cohérence des apprentissages.

Elle présente également le modèle d'organisation des services, qui vise à structurer les interventions selon les besoins des élèves, notamment par la présence accrue de soutien en classe et l'adaptation des services d'orthopédagogie.

Concernant le climat scolaire, Mme Matte mentionne la mise en place d'actions favorisant le respect et la cohérence des règles de vie, incluant des affiches et la création de capsules vidéo.

Mme Brousseau-Fradette ajoute que, dans le cadre de la semaine de prévention de la violence et de l'intimidation, un enseignement structuré de la résolution de conflits est offert dans toutes les classes. Elle précise que les élèves travaillent différentes étapes, telles que se calmer, communiquer, écouter, trouver une solution et demander de l'aide au besoin. Des capsules vidéo et des activités pratiques, comme des exercices de respiration, sont utilisées pour soutenir cet apprentissage. Elle souligne que cette approche commune à toute l'école favorise la cohérence des interventions. Un guide sera également rendu disponible dans la gazette du mois d'avril.

Mme Matte précise que le service de garde bénéficie également de formations, notamment en surveillance active et en intervention auprès des élèves, afin d'assurer une cohérence dans l'application des règles de vie à l'ensemble de l'école. Elle souligne qu'un travail important est en cours afin d'uniformiser les pratiques du personnel.

Elle rappelle que le projet sur les compétences socio-émotionnelles a été développé au cours de l'année et que sa mise en œuvre complète est prévue pour l'an prochain, avec un souci d'assurer la continuité et l'efficacité des interventions.

Mme Matte mentionne également que l'objectif d'organiser au moins cinq événements rassembleurs par année est atteint, et même dépassé, notamment grâce aux activités de l'OPP et de la fondation. Ces initiatives contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à l'école.

Elle ajoute que des actions sont également posées pour améliorer l'environnement physique, comme l'aménagement des aires communes et la tenue d'activités favorisant la solidarité, dont la mise à disposition de vêtements pour les familles dans le besoin.

Enfin, elle indique que la majorité des classes ont mis en place une activité permettant aux parents de vivre un moment en classe avec leur enfant, ce qui est perçu positivement et contribue également au sentiment d'appartenance.

4.2 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation, nouveau gabarit

Mme Matte informe les membres que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence a été présenté selon le nouveau gabarit prescrit par le ministère. Elle mentionne que, bien que le format ait été modifié, le contenu du plan demeure essentiellement inchangé.

Elle précise que les objectifs, les mesures d'intervention ainsi que les actions prévues auprès des élèves, des parents et du personnel restent les mêmes. Seules certaines définitions, notamment en lien avec la violence, incluant la violence à caractère sexuel, ont été ajustées afin de correspondre aux nouvelles exigences ministérielles.

4.3 Suivi du projet cour d'école

Mme Matte informe les membres de l'avancement du projet d'aménagement de la cour d'école. Elle précise que les travaux débuteront à la fin de l'année scolaire. En raison de la présence de machinerie, certaines activités, dont le camp Keno, ne pourront avoir lieu cet été.

Elle indique que le plan présenté précédemment demeure essentiellement inchangé. Une modification concerne toutefois l'aménagement de la zone boisée, qui sera déplacée légèrement sur la butte en raison de l'espace utilisé pour le dépôt de neige.

Mme Matte mentionne également la collaboration avec le Collectif Canopée pour le choix des arbres, en tenant compte de critères de sécurité adaptés à un milieu scolaire.

Par ailleurs, des aménagements sont prévus pour la cour, notamment l'agrandissement de l'espace destiné au préscolaire, l'ajout de modules de jeux, ainsi que la création de terrains de soccer, en remplacement du terrain de volleyball, afin de répondre aux intérêts des élèves.

Elle souligne qu'il s'agit d'une première phase du projet et qu'une demande de financement a déjà été déposée pour une phase 2, dans l'objectif de poursuivre le développement de la cour d'école.

5. RAPPORTS

5.1 Rapport de la présidence

M. Pomerleau informe les membres que des inquiétudes avaient été soulevées concernant d'éventuelles coupures liées aux sorties scolaires et aux activités culturelles. Il précise que, selon les informations récentes, le gouvernement a finalement maintenu le financement de ces mesures dans le dernier budget. Il souligne qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les milieux scolaires et culturels, compte tenu de l'importance de ces activités pour les élèves.

5.2 Rapport de la direction et des membres du personnel

Traiteur

Mme Matte informe les membres qu'un projet de mise en place d'un service de traiteur avait été envisagé. Elle précise que, considérant les changements récents au service de garde, le projet avait été mis en pause, notamment en raison de l'absence de responsable.

Mme Ben Salem ajoute que, maintenant que la situation est stabilisée, une phase d'essai est envisagée pour le mois de juin. Elle indique que des démarches seront entreprises afin de contacter un service traiteur et de tester le fonctionnement du service. Elle précise que cette phase permettra de mieux comprendre les aspects organisationnels avant une éventuelle implantation officielle.

Lise de matériel scolaire

Mme Matte informe les membres qu'un travail a été amorcé afin de regrouper les listes de matériel scolaire en un seul document, plutôt que de maintenir des listes distinctes par niveau. Elle précise que ce test a été réalisé pour tous les niveaux, à l'exception du préscolaire, en raison de ses particularités.

Elle mentionne que cette démarche vise notamment à uniformiser le matériel demandé et à réduire certaines incohérences entre les niveaux. Elle donne en exemple des différences dans les types de matériel demandés d'une année à l'autre, ce qui peut occasionner des achats inutiles pour les parents.

Mme Matte souligne toutefois que des préoccupations ont été soulevées quant à la complexité du document, notamment pour certains parents, en particulier ceux qui maîtrisent moins le français. Elle souhaite donc obtenir l'avis des membres du conseil d'établissement à ce sujet.

Des échanges ont lieu concernant l'équilibre entre l'uniformisation du matériel et la liberté pédagogique des enseignants, ainsi que sur la pertinence de réduire certaines disparités, notamment dans le choix du matériel de base.

Les membres du conseil d'établissement expriment des réserves quant à la pertinence du nouveau format de liste de matériel. Ils mentionnent que plusieurs parents éprouvent déjà des difficultés à se repérer dans les listes actuelles, pourtant plus simples, et que le nouveau format apparaît trop complexe et difficile à lire.

Il est suggéré de revoir la présentation du document afin de le rendre plus clair, notamment en identifiant visuellement les sections propres à chaque niveau scolaire, par exemple à l'aide de codes de couleur ou de surlignage.

Mme Matte indique qu'elle prendra en considération ces commentaires et qu'une version révisée du document, avec un nouveau gabarit, pourra être proposée lors du prochain conseil d'établissement.

5.3 Rapport du représentant au comité de parents

M. Pomerleau présente un retour des rencontres du comité de parents. Il mentionne qu'une intervention du public a été faite en décembre concernant le transport scolaire, ce qui a permis d'approfondir les enjeux liés à ce dossier. Il explique que des réserves importantes ont été émises quant au projet de politique sur le transport scolaire. Parmi les préoccupations soulevées, on retrouve notamment la distance minimale d'admissibilité au transport, fixée à 1,6 km au primaire, jugée élevée pour de jeunes élèves. Il souligne que cette situation peut entraîner une augmentation du transport en voiture par les parents, contribuant à des enjeux de circulation aux abords de l'école. La distance maximale entre le domicile et l'arrêt d'autobus, pouvant aller jusqu'à 450 mètres, a également été remise en question, particulièrement pour les élèves du préscolaire, pour qui cette distance a été augmentée. Une demande a été faite afin de réduire ces distances ou d'introduire une gradation plus progressive entre les niveaux scolaires. M. Pomerleau mentionne également un manque de clarté dans la politique, notamment en ce qui concerne les délais de communication aux parents, qui sont actuellement formulés de manière imprécise. Il propose que des échéanciers plus clairs soient établis afin de mieux encadrer les attentes. M. Pomerleau indique que ces enjeux seront portés au conseil d'administration et que des discussions sont à venir afin d'améliorer l'encadrement de la politique.

Par ailleurs, il informe les membres que le centre de services scolaire a présenté des mesures visant à respecter le principe des 180 jours de classe, notamment en lien avec les périodes d'examens au secondaire, à la suite d'interventions du protecteur de l'élève.

Il mentionne également qu'une réflexion a été menée concernant les délais de transmission des documents aux conseils d'établissement. Il souligne que ces délais varient actuellement entre les milieux et qu'une amélioration a été observée à la suite des interventions du comité de parents.

Concernant les services éducatifs, M. Pomerleau indique que le comité de parents a été consulté sur l'augmentation du nombre de classes spécialisées, notamment pour les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), en réponse à des besoins croissants et à la disponibilité accrue de locaux.

Il informe aussi les membres d'une modification au processus d'élection du conseil d'administration : désormais, si aucun parent du comité de parents d'un district ne se présente, les membres du conseil d'établissement pourront poser leur candidature. Les dates importantes seront communiquées aux membres concernés.

Enfin, il mentionne la tenue de différentes formations et rencontres, notamment sur le financement des centres de services scolaires ainsi que sur les pratiques des OPP et des fondations. Ces échanges ont permis de comparer les réalités des différents milieux et d'identifier diverses approches en matière de financement et d'implication parentale.

5.4 Rapport de l'OPP et de la fondation

M. Marcoux fait un retour sur l'activité du carnaval. Il est mentionné que l'événement s'est bien déroulé et qu'il s'agissait encore d'une belle réussite. Les activités, notamment la tire d'érable, ont été particulièrement appréciées des élèves, qui en ont gardé un souvenir positif. Le concours de bonhommes de neige a toutefois été plus difficile en raison des conditions, bien que certains élèves aient réussi à en réaliser.

Il est suggéré de revoir le moment de la tenue de l'activité pour l'an prochain, notamment en l'organisant en après-midi, afin de mieux s'arrimer avec l'horaire des élèves. Des questionnements demeurent également quant à la disponibilité du Bonhomme Carnaval pour une prochaine édition.

Par ailleurs, la prochaine activité prévue est le 15 avril avec la diffusion du documentaire Screenagers destinée aux parents, en collaboration avec l'école. Une version adaptée au primaire sera présentée. Mme Françoise Brousseau-Fradette sera présente afin d'animer la période de questions et d'échanges à la suite de la projection.

Un point est fait concernant l'activité cinéma prévue le vendredi. Mme Riviera mentionne que les derniers détails sont en cours de finalisation. L'activité devrait être bien appréciée, notamment en raison du choix du film et de son en adéquation avec l'âge des élèves. Il est souligné que ce type d'activité permet avant tout aux élèves de se rassembler et de vivre un moment collectif, au-delà du visionnement du film lui-même. Cette formule est jugée positive et pertinente.

6. AUTRES SUJETS

6.1. Questions et demandes des membres du CÉ

Les membres du CÉ n'ont aucune question.

7. FERMETURE

7.1. Date de la prochaine rencontre – 25 mars 2026

La prochaine rencontre sera le 6 mai 2026.

7.2. Levée de la séance

M. Pomerleau remercie les membres et la séance est levée à 21 :23.

Sébastien Pomerleau	Mélissa Matte
Président du conseil d'établissement	Directrice

.